COVID-19 – PAS DE NOUVEAUTÉS, MAIS QUELQUES MISES AU POINT

Situation du vendredi 6 novembre 2020 et compte rendu de la réunion avec la DDFIP des Alpes-Maritimes

Nouvelle réunion « spéciale COVID-19 », organisée dès potron-minet vendredi 6 novembre dernier, entre la direction et les organisations syndicales (bon ok… 8h30 c'est pas vraiment ce qu'on appelle « l'aube », mais j'aime bien cette expression).

Pour cette session qui s'est déroulée en présentiel, mais dans la limite du nombre de participants autorisés, Mr BRECHARD n'avait rien de bien nouveau à nous raconter, à l'image de **l'audioconférence nationale** qui s'est tenue avec le DG le même jour.

Mais ce n'est pas bien grave puisque nous, nous avions beaucoup de choses à lui dire.

RECENSEMENT DES MALADES

Nous avons de nouveau demandé à obtenir, de façon régulière, un point complet sur le nombre de malades du COVID-19 (testés positifs) puisqu'il semble qu'il y en ait de plus en plus ces derniers temps.

Mais **également que cette information soit communiquée de façon transparente et en temps réel aux agents pour ce qui concerne les cas localisés dans leur service.**

Vendredi matin, la direction avait connaissance de **8 cas avérés positifs sur les 5 derniers jours.**
Selon nos informations, **3 cas supplémentaires ont été répertoriés** et nous ont été communiqués par une collègue juste avant le week-end.

COMMUNICATION DIRECTION / AGENTS

Nous avons lourdement insisté auprès de la direction, et c'est une demande que nous faisons déjà depuis longtemps, pour que celle-ci adresse les messages importants liés à la crise sanitaire à tous les agents du département et pas uniquement aux responsables.

En effet il peut arriver qu'un filtre vienne retenir ou transformer un certain nombre d'informations, ou carrément les empêcher d'arriver jusqu'aux collègues...

Un certain flottement a ainsi été constaté sur l'attitude à adopter en cas de symptômes, contamination, cas contact etc.

La direction s'est engagée à envoyer un mail pour rappeler la **stricte observance du protocole établi par le Ministère des Solidarités et de la Santé, puisque ce document doit faire autorité et s'appliquer à tous.**

(Ce message a été envoyé vendredi à 16h01 par Mr MARTINEZ.)

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

De nombreux collègues nous font remonter un certain laisser-aller en ce qui concerne le respect des gestes barrières et sont inquiets sur le fait que cela puisse constituer un danger pour leur santé et/ou celle de leurs proches.

La direction a précisé que le premier garant de l'application de ces consignes est le chef de service, mais elle a aussi tenu à rappeler la responsabilité de chacun dans ce domaine.

En cas de manquement à ces règles, il est conseillé de lui faire remonter les difficultés rencontrées.

NETTOYAGE DES LOCAUX

En parlant de « gestes barrières », nous avons de nouveau tiré la sonnette d'alarme concernant le ménage sur nos sites.

La direction a commencé par nous informer que **12 auto-laveuses avaient été achetées** sur le budget de la DDFIP pour équiper les gros sites du département.

Cela devrait permettre de nettoyer les sols plus rapidement (et efficacement) et laisser plus de temps au personnel chargé du ménage pour effectuer d'autre tâches.

Dans la discussion nous nous sommes rendu compte que la direction payait un supplément pour le nettoyage quotidien des points de contact.

Or il s'avère que ce dernier n'est pas fait correctement, voire pas du tout...

La société de nettoyage va être contactée à ce sujet pour une mise au point.

Par contre **la désinfection des postes de travail des collègues déclarés positifs ne peut être effectuées que si la situation est connue et a été déclarée.**

TÉLÉTRAVAIL ET INFORMATIQUE

Mr BRECHARD nous a informé du message qu'il a fait passer aux chefs de services lors de l'audio qu'il a tenu avec eux jeudi 5 novembre au soir.

Ce qui prime, c'est la sécurité des agents face au virus. À cet effet, il est fortement conseillé d'étendre le télétravail à 5 jours quand l'organisation du service le permet.

Pour les **personnes vulnérables**, la direction s'est appuyée sur le recensement exhaustif qu'elle avait effectué au printemps au sens de la liste de pathologies du premier décret.

Il n'y a donc **pas de sujet pour ces collègues qui doivent être en télétravail à temps complet.**

Le déploiement du stock de 115 PC (120 à l'origine, mais il y a eu recomptage) sera terminé vers la fin de la semaine au plus tard.

Ceci constituait une première vague. Deux autres sont prévues très prochainement.

Petite précision importante : la direction demande aux **agents en télétravail de ne pas oublier de saisir leur statut de télétravailleur dans l'application SIRHIUS-RH.**

SÉCURITÉ DANS LES CANTINES

Il a été constaté un **manque de respect des gestes barrières devant et dans les espaces de restauration** de certains sites : non-respect de la distanciation à l'entrée, agents trop nombreux à une même table etc.

Cela a engendré des interrogations de la part de certains agents sur l'opportunité de les laisser ouverts.

La direction à répondu que la loi ne prévoyait pas leur fermeture mais a précisé qu'elle s'était tout de même **rapprochée de l'ARA06 (cantines de Nice et Cagnes sur Mer) pour que celle-ci renforce sa communication auprès des agents et intervienne lorsque des entorses à la sécurité sont constatées.**

ACCUEIL DU PUBLIC

Nous avons eu un fort point de désaccord avec Mr BRECHARD sur les instructions qu'il a donné concernant l'accueil du public lors de notre réunion du 30 octobre dernier.

Nous avons en effet appris que le discours qu'il nous avait tenu était différent de celui distillé aux chefs de service lors de l'audioconférence qui avait suivi la nôtre.

Ce que nous avons entendu :

> *« L'accueil doit se faire exclusivement sur rendez-vous téléphonique et, de façon très résiduelle, par rendez-vous physique si cela s'avère absolument nécessaire. »*

Ce qu'il prétend avoir dit (mais probablement seulement pensé très fort, ou alors il l'a très mal dit...) :

> *« L'accueil doit se faire uniquement sur rendez-vous (physique et téléphonique) mais avec des contre-appels qui doivent permettre d'en limiter le nombre (pour les rdv physiques). »*

Il s'agit bien de la consigne qui a été donnée au niveau national, sauf que Mr BRECHARD ne l'avait pas présenté de cette façon, d'où notre surprise quelques jours plus tard lorsque nous avons constaté qu'il y avait encore trop de monde devant nos accueils.

Le problème c'est que nous avons tous entendu la même chose.

Trois possibilités :

- **Nous avons la « comprenante » difficile** (en d'autres termes nous sommes un peu bêtes) ;
- **Nous sommes de mauvaise foi** (possibilité évoquée par Mr BRECHARD).
  Ce que nous réfutons puisque nous nous attachons à retranscrire le plus fidèlement possible nos échanges. En effet, quel intérêt pour nous de tordre les propos des uns et des autres ? Nous y perdrions en efficacité et en crédibilité ;
- Dernière possibilité : **Mr BRECHARD** voulait bien dire ce qu'il affirme avoir dit, mais **ne l'a pas formulé correctement, puis a oublié ce qu'il a réellement dit et ne veut pas le reconnaître aujourd'hui.** Nous penchons plutôt pour cette version.

Nous ne voulons pas le taxer de mauvaise foi comme il l'a fait avec nous, mais **il faut lui reconnaître un sacré sens de la pirouette et un art que nous qualifierions de « félin » pour toujours retomber sur ses pattes.**

Nous lui avons d'ailleurs suggéré de s'engager en politique dès sa fin d'activité dans notre administration.

Comprenons-nous bien, il ne s'agit pas ici de discuter d'une mesure décidée nationalement, même si nous ne la trouvons pas pertinente, puisque nous n'avons pas la possibilité d'y déroger en local.

Nous aurions en effet préféré la fermeture complète des accueils et limiter cet exercice aux seuls contacts téléphoniques avec des rendez-vous physiques uniquement quand on ne pouvait pas faire autrement.

Mais malheureusement, tout ceci est à l'image de ce nouveau confinement, mi-figue mi-raisin, discutable et discuté par absolument tout le monde et organisé n'importe comment (cf les rayons condamnés dans les supermarchés, le choix des commerces ouverts ou fermés, les autorisations qui permettent de sortir 10 fois par jour etc...).

Le problème disions-nous, n'est donc pas tant de discuter de tout ça, mais plutôt de donner des informations claires et surtout, les mêmes à tout le monde (organisations syndicales, chefs de service, agents) et au même moment.

Nous espérons que ce cafouillage ne se renouvellera pas et ferons en sorte de faire reformuler les choses qui nous paraissent importantes et qui méritent qu'elles soient parfaitement comprises par tous.

Le temps n'est en effet pas aux interprétations mais plutôt à l'efficacité.

SITUATION DE L'ACCUEIL DU SIP DE NICE PAILLON (SITE DE NICE THIERS)

En ce qui concerne le **SIP de Nice Paillon, plusieurs incidents ont été enregistrés à l'accueil ces dernières semaines.**

En conséquence, **les agents de ce service sont au bout du rouleau.**

Lors de ces incidents (porte de l'accueil forcée par des usagers, insultes et menaces), **les collègues se sont retrouvés sans pilote car il n'y a actuellement plus de gestionnaire sur ce site et alors même que nous sommes en plan Vigipirate « urgence attentats ».**

La direction nous a informé que **Mr AYACHE (chef de TAMA) serait le responsable sécurité et qu'elle attendait des propositions collégiales des chefs de service du site de Thiers.**

Concernant les récents incidents, des fiches de signalement ont été rédigées et envoyées à la direction, qui a visionné les caméras de surveillance pour déclencher d'éventuelles poursuites.

NRP ET CTL

En début de réunion, nous avons lu une lettre rédigée en intersyndical, demandant l'abandon immédiat de toutes les réformes liées au NRP, notamment les opérations prévues pour le tout début de l'année. Ou à minima leur suspension et le report des instances prévues pour en débattre, en particulier le CTL convoqué en audioconférence le 16 novembre prochain.

Mr BRECHARD nous a répondu qu'il ne pouvait pas répondre favorablement concernant le NRP dans la mesure où ces décisions relevaient du niveau national et qu'elles étaient déjà actées.

En ce qui concerne le CTL, il est bien conscient que les audioconférences constituent un mode très dégradé de dialogue social, mais la jauge des 6 personnes pour tenir une réunion en présentiel doit s'appliquer.

Néanmoins, d'autres possibilités sont à l'étude (visioconférence par exemple) et nous seront proposées.

QUESTIONS DIVERSES

- **<u>Masques (on préfère en rire)</u> :**

Des collègues nous ont fait remonter qu'on leur avait reproché d'utiliser des masques autres que ceux fournis pas l'administration.

La « plaisanterie » a été jusqu'à ce qu'un chef de service interroge la direction sur « la doctrine » en vigueur dans notre administration à ce sujet.

À quand le contrôle et un questionnement sur la couleur de nos chaussettes ?

Il va sans dire que les agents portent le masque qu'ils veulent du moment qu'ils sont bien protégés.

- **<u>Géomètres de Nice</u> :**

Nous avons fait remonter une **demande des géomètres pour l'attribution de VPN « agent nomade ».**

Cette demande (qui ne présente aucun coût pour l'administration) nous paraît tout à fait justifiée étant donné les missions qu'ils exercent et compte tenu de la situation sanitaire.

De plus, de nombreuses directions ont déjà doté leurs géomètres de cette habilitation.

La direction va en étudier la faisabilité.

- **<u>Frais des EDR</u> :**

Il semblerait que presque tous les frais des EDR aient été retoqués. Le service RH qui s'en occupe va être contacté à ce sujet.